

11-08-2020
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois d'août deux mille vingt à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René La-voie.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

120-08-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal du 7 juillet 2020
- 5 Rapport d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Rapport du maire sur la situation financière
- 8 Dépôt des états financiers 2019 de l'O.M.H
- 9 Démarche des Offices municipaux d'habitations de Kamouraska Ouest pour la priorisation du projet pilote de regroupement - Résolution d'appui
- 10 Empiètement 18 Lévesque
- 11 Dons et commandites
- 12 Correspondance
- 13 Varia
 - 13.1 Vacance du siège numéro 2 et élection partielle
 - 13.2 Réouverture du bureau municipal
 - 13.3 Terrain de l'ancienne citerne
 - 13.4 Achat chapiteau
 - 13.5 Tarification périodique de location de salle
- 14 Rapport des conseillers
- 15 Période des questions adressées au conseil par le public
- 16 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

4. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal du 7 juillet 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

121-08-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rapport d'activités et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

122-08-20

6. Acceptation des comptes

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020 totalisant une somme de **42 222,98 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 juillet 2020 pour un total **79 963,35 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Dépôt et diffusion du Rapport du maire (176.2.2 Code municipal du Québec)

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, monsieur le maire René Lavoie fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Celui-ci a été diffusé dans le journal le Gabriellois dans son édition du 26 mai 2020.

8. Dépôt des états financiers 2019 de l'O.M.H.

123-08-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que le conseil accepte et adopte les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Saint-Gabriel-Lalemant tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Démarche des Offices municipaux d'habitations de Kamouraska Ouest pour la priorisation du projet pilote de regroupement - Résolution d'appui

ATTENDU que, suite à l'adoption du projet de loi 83, la Société d'habitation du Québec (SHQ) amorçait en 2016 une démarche de restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec dont les objectifs d'efficacité et de qualité des services s'appuyaient principalement sur le regroupement des OMH;

ATTENDU que, dans le cadre de cette restructuration, la SHQ publiait un Guide d'accompagnement où il est clairement énoncé par son président directeur général en poste lors de la publication de ce guide que : « Le gouvernement souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de manière volontaire, en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec tous les acteurs concernés. »

ATTENDU que les OMH de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska (MRC) se sont concertés pour former deux regroupements au sein de la MRC dont un pour le secteur Est et l'autre pour le secteur Ouest;

ATTENDU que les OMH des municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, de Saint-Pacôme et de La Pocatière ont formellement déposé auprès de la SHQ une demande de regroupement pour constituer un nouvel office sous le nom de « Office d'habitation du Kamouraska Ouest »;

ATTENDU que cette demande de regroupement rejoint les objectifs d'efficacité et de qualité des services visés par la restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec en permettant la mise en commun des ressources dont disposent les trois offices municipaux dans le cadre du programme d'habitation à loyer modique pour les personnes âgées et celles disponibles dans le cadre du programme Accès logis;

ATTENDU que cette demande tient compte de notre réalité régionale et locale tant au plan démographique, économique, géographique que social, et qu'elle reflète pleinement la volonté de tous les acteurs concernés;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec confirmait, par lettre reçu le 22 octobre 2019, qu'elle acceptait, tel que convenu, un projet pilote et sa mise en place en date du 1 janvier 2020 et ce, pour 3 ans;

ATTENDU que depuis la réception de cette lettre, rien n'a été fait ni avancé en ce sens;

ATTENDU que par suite d'une vidéoconférence survenue le 19 juin 2020, la SHQ s'avance quant à l'annulation du projet pilote et favorisait plutôt un regroupement de l'ensemble des OMH avec ceux de Kamouraska Est;

ATTENDU que la SHQ justifie son recul du projet pilote en mettant de l'avant la cessation d'emploi de l'ancien directeur général de l'OMH de La Pocatière et que selon les trois OMH, cela ne justifie aucunement l'abandon du projet pilote de Kamouraska Ouest;

ATTENDU que les OMH de La Pocatière, de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant ont signifié leur désaccord par lettres et résolutions officielles pendant les mois de juillet et août 2020;

ATTENDU que les trois entités municipales désirent appuyer la démarche réalisée par les OMH de leur territoire respectif;

124-08-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère France Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant appui la démarche des Offices municipaux d'habitation de La Pocatière, de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant en ce qui a trait au refus du projet de regroupement avec Kamouraska Est tel que présenté lors de la vidéoconférence du 19 juin 2020;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant souhaite que le projet pilote de regroupement se réalise tel qu'accepté dans la lettre de la Société d'habitation du Québec datée du 22 octobre 2019;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à la Société d'habitation du Québec de reconsidérer sa position quant au regroupement des OMH de Kamouraska Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Empiètement 18 Lévesque

ATTENDU l'empiètement d'un conduit pluvial sur la propriété du 18 Lévesque;

ATTENDU la demande écrite du 27 juillet 2020 et adressée au conseil, par laquelle il est demandé que soit disposé sur le terrain de la municipalité ledit conduit;

125-08-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de,

OBTENIR les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux.

PROCÉDER à l'excavation et disposer le conduit de sorte que cesse l'empiètement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Dons et commandites

Il n'y a pas de demande soumise au conseil.

12. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance abondante a été déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

13. Varia

13.1 Vacance du siège numéro 2 et élection partielle

ATTENDU la démission du conseiller, Monsieur Gilles Pelletier, et que le conseil, tel que le prescrit l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, a été avisé de la vacance du siège numéro 2 par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité en date du 7 avril 2020;

ATTENDU QUE cette vacance au poste de conseiller du siège numéro 2 est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 2 doit être comblé par une élection partielle dont le jour du scrutin figure parmi les dimanches compris dans les quatre mois suivant l'avis d'élection;

ATTENDU les mesures sanitaires en place, mais l'Arrêté no 2020-055 abrogeant celui no 2020-003 qui suspendait la tenue d'élection partielle;

Le président d'élection nomme Diane Jean comme secrétaire d'élection.

Le président d'élection avise qu'il y aura une élection partielle le 4 octobre 2020 précédée du vote par anticipation le 27 septembre 2020 pour le poste de conseiller au siège no 2 de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

En vertu des délais prévus à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les personnes qui souhaitent poser leur candidature à cette élection pourront le faire entre le 21 août 2020 et le 4 septembre 2020 à 16 h 30.

13.2 Réouverture du bureau municipal

ATTENDU la résolution numéro 061-04-20 ratifiant la décision de fermer le bureau municipal étant donné le contexte de pandémie au COVID-19;

ATTENDU que les directives gouvernementales de Santé publique indiquent la possibilité que cessent certaines mesures sanitaires mises en place par les municipalités;

126-08-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou de,

PERMETTRE la réouverture du bureau municipal et son accès sans rendez-vous, dans la mesure où les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur sont suivies.

RÉOUVRIR le bureau municipal le vendredi à compter du 18 août 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Terrain de l'ancienne citerne

Il est discuté qu'une quantité de terre de 10 mètres cubes sera livrée à l'automne au 69 rang Chénard. Une confirmation sera faite par M. Gilles Ouellet avant la livraison et une quittance sera donnée par le propriétaire pour l'intervention de la municipalité sur le terrain.

13.4 Achat d'un chapiteau

ATTENDU le besoin exprimé par la municipalité d'acquérir un chapiteau pour la participation à différents événements;

ATTENDU que ledit chapiteau sera rendu disponible aux organismes et comités;

ATTENDU le besoin exprimé par le comité des loisirs d'un tel chapiteau et la soumission jointe à des spécifications tous deux déposées au conseil par le conseiller Gilles DesRosiers;

127-08-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers de,

ACCEPTER la soumission de P.A. Michaud inc. au montant de 1 814\$ plus taxes applicables.

MANDATER le directeur général à commander ledit chapiteau selon les spécifications décrites au document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.5 Tarification périodique de la location de salle

La municipalité a reçu une demande de location de la salle du centre communautaire pour des cours de danse. Le règlement 05-19 régissant la politique de location de salle ne prévoit pas des cas de location sur une base périodique pour de telles activités. La réglementation actuelle s'applique donc. Néanmoins le directeur général va documenter plus à fond cette demande pour éclairer le conseil sur une possible modification de la tarification.

14. Rapport des conseillers

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

15. Période des questions adressées au conseil par le public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

16. Levée de la séance ordinaire

128-08-20

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 21h04.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier